

N° 5518¹⁴
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

portant

- 1. transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique;**
- 2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail;**
- 3. modification du Code du travail et portant introduction dans le Livre II d'un nouveau titre V relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail;**
- 4. modification des articles 454 et 455 du Code pénal;**
- 5. modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL
(27.10.2006)

Par lettre en date du 6 septembre 2006, notre chambre a été saisie pour avis du projet de loi portant 1. transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; 2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; 3. modification du Code du travail; 4. modification des articles 454 et 455 du Code pénal; 5. modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Etant donné que le présent projet de loi ne modifie pas le contenu du projet de loi 5518, mais uniquement la structure de celui-ci en tenant compte de l'entrée en vigueur du Code du travail en date du 1er septembre 2006, notre chambre renvoie à son avis 61/2005 du 30 janvier 2005 concernant le projet de loi 5518.

Sous réserve des remarques formulées ci-dessus, notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle donne son accord au projet de loi cité sous rubrique.

Luxembourg, le 27 octobre 2006

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Henri BOSSI

